NOTE DINFORWATION

RMA CORPORATE BOND

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence N° VI/07/ 023/245....en date du 03/04/2015

Hassan BOULAKNADAL

II BE A

RMA ASSET MANAGEMENT

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Mohamed ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

RMA ASSET MANAGEMENT

...signature.....

83, Avenue de l'Arme Casablanca - Marric

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: RMA CORPORATE BOND

Nature juridique

: Fonds commun de placement (FCP)

Code Maroclear

: MA0000041253

- Date et référence de l'agrément

: 20/10/2014 sous référence AG/OP/038/2014

Date de création

: 06/01/2015

Siège social

: 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: du 1er octobre au 30 septembre de l'année qui suit

- Apport initial

: 1 000 000,00 de dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1000 dirhams

Etablissement de gestion

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M.

Mohamed ABOUMJED en sa qualité de Directeur Général

- Etablissement dépositaire

: BMCE BANK

Commercialisateur

: RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M.

Mohamed ABOUMEJD Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

- Commissaire aux comptes

: Cabinet FIDAROC GRANT THORNTON, représenté par

M. Faiçal MEKOUAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: RMA CORPORATE BOND est un FCP « Obligations

Court Terme»

La sensibilité du FCP est comprise entre 0.5 (exclu) et

1.1 (inclus)

Indice de référence

: 100 % MBI CT

Objectif de gestion

L'objectif est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet une espérance de rentabilité et un profil de risque comparables à ceux du marché des taux d'intérêt court terme en profitant du spread additionnel de

la dette privée.

Stratégie d'investissement

: Le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. 60% de l'actif susvisé sera investi en dette privée.

RMA CORPORATE BOND est investi exclusivement en produits de taux et Dépôts à terme permettant de générer une performance positive cible du portefeuille en investissant dans :

Bons de trésor, obligations privées et titres de créances négociables ;

Opérations de pension ;

Dépôts à terme ;

OPCVM monétaire.

3

RMA ASSET MANAGEMENT

Le Fonds pourra également investir 10% de son actif net dans des opérations ou produits financiers en devises à l'étranger, et ceci dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée

: 1 an

Souscripteurs concernés

: Les personnes morales et physiques.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT III.

- Date de commercialisation de l'OPCVM :
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publication dans la presse économique hebdomadairement.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP. Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats RMA ASSET MANAGEMENT Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

COMMISSIONS ET FRAIS IV.

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0 % acquis au FCP
- Commissions de rachat s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés dont 0% acquis au

NB: « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou/ d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte » C.D.V.M

RMA ASSET MANAGEMENT

Frais de gestion:

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications: 20 000 dhs HT
- (2) Commissaire aux comptes: 20 000 dhs HT
- (3) Commissions CDVM: 0.025% HT
- (4) Dépositaire : 0,015 % HT
- (5) Maroclear: (Commission de gestion du compte émission): 4 000 dhs HT
- (6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur
- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

